

ALLOCUTION DE MME CARINE WOLF-THAL
PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

33^{ÈME} JOURNÉE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers Confrères,

Mesdames et Messieurs,

Au terme de cette journée, particulièrement riche en réflexions et en échanges, je regrette Monsieur le Ministre, Olivier Véran, que vous ne puissiez être présent mais je sais que vous auriez aimé être à nos côtés.

Vous avez tout de même tenu à vous adresser aux pharmaciens et je

vous en remercie. Nous visionnerons votre message vidéo après ma prise de parole.

Cher Olivier, pendant toute cette crise, nous avons eu des échanges réguliers et constructifs afin de gérer au mieux la situation ainsi que l'action attendue de la part des pharmaciens. Ces liens perdurent aujourd'hui encore et je me réjouis de cette collaboration étroite entre l'Ordre et le ministère. Je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Au cours de cette journée, nous avons notamment échangé sur **les enseignements à tirer de la crise sanitaire**, qui a nécessairement marqué beaucoup de pharmaciens mais qui leur a permis aussi d'aborder de nouvelles missions.

Il est un enseignement que je souhaiterais mettre en exergue : **la lutte contre la Covid-19 a confirmé toute la force du modèle pharmaceutique français grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne, chacun à son niveau.**

Les pharmaciens de l'industrie et de la distribution ont permis d'assurer la continuité des approvisionnements. Les biologistes médicaux ont déployé une stratégie de dépistage sans précédent. Les pharmaciens d'officine et des établissements de santé ont été présents au plus près

des patients, y compris au plus fort de la pandémie, pour garantir la dispensation et l'accès au médicament et aux soins, puis assurer le déploiement de la politique vaccinale, en complément du dépistage. J'ai une pensée particulière pour nos confrères d'outre-mer, qui aujourd'hui encore sont pleinement mobilisés dans des conditions difficiles pour faire progresser le taux de vaccination.

Tout au long de la crise, les pharmaciens ont adapté leur exercice, assumé de nouvelles missions en dépassant les contraintes d'organisation, pour répondre aux défis de l'épidémie et aux besoins de la population. Cette mobilisation extraordinaire a mis en lumière la solidité d'un réseau de proximité qu'il faut absolument maintenir, pour garantir une offre de soins harmonieuse par des professionnels de santé qualifiés et indépendants.

Je souhaite à cet égard, Monsieur le Ministre, vous exprimer notre souhait de voir préservée l'indépendance des pharmaciens d'officine et des biologistes médicaux libéraux dans le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de votre ministère lors de l'examen de ce texte et dans les discussions avec Bercy sur les termes de l'ordonnance pour faire

prévaloir les enjeux de santé publique sur toute autre considération dans ce dossier.

Mes chers consœurs et confrères, je suis particulièrement fière du rôle central que vous avez joué durant ces mois si compliqués. Aussi **je vous remercie, très chaleureusement, toutes et tous, pour votre engagement et votre mobilisation sans limite.** Cette crise nous a invités à repenser l'organisation du système de santé, et a ouvert de belles perspectives pour l'évolution de l'exercice des pharmaciens notamment dans le champ de la prévention.

Je souhaite ici saluer, Monsieur le Ministre, certaines avancées contenues dans la future loi de financement de la sécurité sociale. Je pense notamment à la possibilité de réaliser des préparations spéciales au sein des PUI en cas de crise sanitaire ou de ruptures d'approvisionnement, à la réalisation du dépistage du VIH en laboratoire de biologie médicale sans ordonnance ou encore à l'expérimentation lancée pour le remboursement de substituts nicotiques délivrés sans prescription par les officinaux. Autant d'idées portées depuis longtemps par l'ordre qui trouvent ici une traduction législative.

Pour ce qui concerne la biologie médicale, l'Ordre a engagé une réflexion sur la reconnaissance d'utilité de certains actes innovants. Les examens de biologie médicale ont en effet particulièrement évolué ces dernières années, permettant de faire des progrès notables dans l'intérêt du patient. Il conviendrait de valoriser ces nouvelles pratiques déjà effectives au quotidien mais pas encore pleinement reconnues.

A l'avenir, d'autres évolutions sont attendues. Très prochainement, suite à l'adoption de la loi ASAP, les pharmaciens hospitaliers pourront, par exemple, adapter et renouveler les prescriptions des patients pris en charge dans les établissements de santé. L'Ordre a déjà travaillé sur les possibles modalités de mise en œuvre réglementaire de cette pratique pour en faire une réalité sur le terrain.

Autant d'exemples d'évolutions significatives de nos métiers, que l'Ordre encourage et accompagne.

Pour poursuivre, je souhaite aborder devant vous 3 grands sujets qui m'apparaissent cruciaux pour l'avenir de la pharmacie: la stratégie pharmaceutique européenne, l'accès à la prévention et aux soins dans les territoires, et la transformation numérique des métiers de la pharmacie.

Au niveau européen, l'Ordre suit de près l'élaboration de la stratégie pharmaceutique et les débats sur la réforme à venir de la législation relative au médicament. Ces débats seront l'occasion de mettre en avant les atouts du modèle français pour la santé publique et notamment celui, dans l'industrie, du pharmacien responsable, interlocuteur privilégié des autorités pour toute question en lien avec la qualité et la sécurité de la mise à disposition des médicaments. La crise a en effet montré la nécessité d'avoir des responsables aux compétences clairement identifiées à toutes les étapes, depuis la fabrication du médicament jusqu'à sa dispensation. La présidence française de l'UE arrive à point nommé pour définir les grandes orientations de la réforme à venir.

Autre sujet d'actualité à l'échelle européenne : l'Etat français annonce avoir procédé à la notification à la Commission européenne et aux Etats membres fin de semaine dernière des règles françaises régissant la dispensation et la vente en ligne de médicaments. L'Ordre avait alerté le ministère de la santé sur cette nécessité, dès cet été. Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir pris la mesure de cette situation et d'avoir permis le maintien d'un haut niveau de protection de la santé publique.

La sécurisation de la chaîne pharmaceutique française, garantie par la spécificité de son organisation, est aussi fondée sur une réglementation

d'accès à la profession et d'installation stricte. J'ai évoqué tout à l'heure tout l'intérêt du maillage des officines et des laboratoires de biologie médicale, d'autant plus stratégique dans un contexte de déserts médicaux. Les pharmaciens d'officine sont, encore à ce jour, fort heureusement en nombre suffisant et bien répartis sur le territoire, ce qui leur assure un rôle clé de premier recours auprès de la population. La coopération interprofessionnelle apparaît à cet égard comme une solution face aux difficultés d'accès aux soins. Néanmoins cela doit se faire au moyen de dispositifs simples, utiles et pérennes. J'espère que nous pourrons évoluer dans ce sens dans les prochaines années, pour que les pharmaciens s'engagent plus massivement dans cette aventure. Assurer la relève de la profession est prioritaire. Il y va de la qualité de prise en charge de tous ! A cet égard, à la suite des travaux de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, l'ONDPS, vous avez entendu notre appel à l'augmentation du nombre d'internes en pharmacie hospitalière et en biologie médicale et nous vous remercions pour cette première avancée qu'il faudra confirmer. En effet, le nombre de postes d'internes est encore insuffisant. Pour ce qui concerne la biologie médicale, l'ouverture de nouveaux postes est plus que nécessaire pour renouveler la profession, eu égard aux nombreuses

missions qui lui incombent. Ces missions, qui vont bien au-delà de l'acte analytique, méritent d'être davantage reconnues, ce qui contribuera à améliorer l'attractivité de la profession, afin que la place du biologiste médical prenne toute sa dimension dans le parcours de soins du patient

Autre enjeu d'avenir sur lequel je souhaite m'attarder : la **nécessité d'accélérer la transformation numérique** des métiers de la santé et en particulier de la pharmacie. Vous avez pris la mesure de ces transformations en lançant le volet numérique du Ségur auquel l'Ordre participe activement. Les données du Dossier Pharmaceutique sont appelées à venir alimenter le dossier médical partagé (DMP) et à être accessibles aux patients. Nous espérons que ces travaux de raccordement débuteront enfin prochainement. Aujourd'hui, un des défis majeurs du dossier pharmaceutique est son déploiement dans tous les établissements de soins, en connexion avec les systèmes d'information hospitaliers et, en cible prochaine, dans les laboratoires de biologie médicale. Par ailleurs, pour prévenir les ruptures d'approvisionnement, les fonctionnalités du DP et ses possibilités d'accès ont été élargies. Je suis heureuse que la nouvelle fonctionnalité « dépannage d'urgence » en cours de déploiement permette bientôt de mettre en rapport les officines

et les industriels dans les situations de demande urgente d'un médicament en tension sur le marché, pour assurer la continuité de traitement d'un patient. De même, les distributeurs en gros ont dorénavant accès au DP-ruptures, permettant ainsi de fluidifier les échanges d'informations sur les ruptures entre tous les acteurs de la chaîne.

Tous ces nouveaux services du DP se font au bénéfice du patient et notre volonté est d'aller encore plus loin en rendant le patient acteur de sa santé. Notre volonté est ainsi de référencer dès 2022 notre application grand public Dossier Pharma dans Mon Espace Santé, afin que chaque patient qui le souhaite puisse avoir "son DP dans sa poche".

Au-delà du DP, c'est bien une vague de fond de transformation numérique qui touche tous nos métiers de la santé et n'oublions jamais une chose : la maîtrise des données est au cœur du pacte de confiance avec les patients dont les professionnels de santé sont les dépositaires. La technologie n'est pas une fin en soi, elle n'a de sens que si elle se met au service du patient car la relation humaine restera la valeur fondamentale du professionnel de santé. Les pharmaciens ont toujours été parmi les pionniers pour l'innovation dans le numérique. Demain vous pourrez compter sur nous pour la réussite du Ségur numérique et

pour les grands changements à venir : identité nationale de santé, carte vitale sur smartphone, prescription électronique ou aide à l'interprofessionnalité.

Dans la perspective de ces transformations du système de santé, **l'Ordre est porteur de propositions structurantes pour préparer demain.** Il continue de s'adapter, de se projeter, et d'intensifier ses actions au quotidien auprès des confrères.

Parmi les nombreux projets qu'il mène, celui de la refonte du code de déontologie occupe une place importante. Nous vous avons adressé, Monsieur le Ministre, un projet adopté le 4 octobre dernier par notre Conseil national. Il comprend des adaptations liées aux nouvelles missions, l'utilisation par le pharmacien des outils et services numériques, ou la participation du pharmacien à des structures de coopération telles que l'exercice coordonné. Monsieur le Ministre, il y a 3 ans, votre prédécesseur Mme Buzyn, s'était engagée ici même à publier ce code au premier trimestre 2019. Nous sommes en 2022. Même si divers facteurs sont venus interférer ces travaux, le projet est désormais prêt. Il est entre les mains de vos services et nous attendons un retour

au plus vite. Le code de déontologie est notre boussole, nous avons besoin qu'il soit en adéquation avec la réalité du terrain.

Autre projet structurant, afin que nos concitoyens bénéficient des plus hauts standards de service, l'Ordre, en collaboration avec les représentants de la profession - syndicats, groupements, association étudiante - a poursuivi ses travaux sur le déploiement de la démarche qualité à l'Officine. Un référentiel rédigé par le Haut Comité Qualité à l'Officine est en ligne. Plus de 70 outils numériques ont été créés et mis à disposition sur notre site demarchequalityofficine.fr. Je vous invite à vous rendre sur le stand à l'entrée de la salle pour en savoir plus sur ce projet et le promouvoir pour que tous les confrères officinaux s'engagent dans cette démarche¹. Le service aux patients nous oblige : l'amélioration constante de la qualité de nos pratiques est incontournable pour répondre à cette exigence.

Préalable de la qualité, la formation continue. Conformément à ses missions, l'Ordre contrôle le respect de l'obligation du Développement Professionnel Continu des pharmaciens. Dès 2023, la profession va encore franchir un cap avec la mise en place de la certification, c'est-à-dire l'actualisation des connaissances et des compétences des

¹ Le développement du financement lié à la qualité est inscrit dans les orientations du ministre des Solidarités et de la Santé à la CNAM pour les négociations conventionnelles à venir. Une concrétisation est attendue.

professionnels de santé sur une période de 6 ans. Le renforcement de la qualité des pratiques professionnelles sera notamment inclus dans cette certification.

Des travaux sont en cours avec le Ministère afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle obligation. Nous formons le vœu, Monsieur le Ministre, que les spécificités des différents exercices pharmaceutiques soient prises en compte, et que les diverses démarches qualité existantes soient reconnues dans ce cadre.

Par ailleurs, 2022 sera une année importante, avec plusieurs échéances électorales.

Pour ce qui concerne notre organisation, elle sera marquée par nos élections ordinaires. Je souhaite remercier l'ensemble des conseillers pour leur investissement durant leur mandat. Ils font l'institution, accompagnent la profession et préparent son avenir. Ils contribuent à la mise en œuvre quotidienne des missions inscrites au code de la santé publique et à l'avancée de projets structurants pour la profession. Et nous avons pu voir qu'ils étaient nombreux. Je souhaite vous redire, chères Consoeurs, chers Confrères, qu'il est important de participer aux

élections, c'est l'occasion pour tous de choisir ses représentants. Nous avons besoin de toutes les vocations et forces vives de la profession pour relever les nombreux défis qui s'offrent à nous.

A l'échelle nationale, les élections présidentielle et législatives vont rythmer la vie démocratique. Nul doute que les sujets de santé seront au cœur des débats. C'est dans ce contexte que l'Ordre a lancé cet automne une plateforme consultative en ligne, Horizon pharma², pour permettre à chacun d'exprimer ses attentes et propositions d'évolution vis-à-vis des pharmaciens de demain, dans une perspective d'amélioration constante de la qualité du parcours de soins. Prévention, prise en charge du patient et accès aux soins dans les territoires, accès à des produits de santé sûrs et de qualité, transition écologique, autant d'enjeux sur lesquels les pharmaciens et le grand public se sont positionnés, 5600 votes ayant été comptabilisés au total !

² Lien vers la page présentant cette consultation sur notre site:

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Qui-sommes-nous/Relations-institutionnelles-et-internationales/Consultation-Horizon-Pharma> Plus de 500 participants et 5600 votes, 4 axes: prévention, prise en charge du patient et accès aux soins dans les territoires, accès à des produits de santé sûrs et de qualité, transition écologique

Premiers résultats: les propositions les plus soutenues : un soutien fort aux mesures proposées par l'ordre, l'extension des compétences vaccinales des pharmaciens (officinaux, hospitaliers et biologistes médicaux) et la consolidation du maillage territorial des officines et des LBM plébiscités; d'autres propositions en matière de numérique (garantir la présence des prescriptions de sortie hospitalière dans le dossier patient informatisé, promouvoir les messageries sécurisées de santé, rendre le DP-ruptures obligatoire) ou d'environnement (agir sur les conditionnements) émergent.

Il nous appartient désormais de faire la synthèse de cette consultation afin de publier un recueil de propositions, que je ne manquerai pas de vous adresser.

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, l'Ordre ne cesse de s'adapter aux nouveaux défis, de dialoguer avec les autorités autour des nouvelles obligations et d'outils innovants qui permettront d'améliorer la prise en charge des patients et de veiller à la compétence des pharmaciens. L'Ordre est conscient des grands enjeux, ouvert sur le monde et attentif aux transformations qui peuvent être portées tant sur la scène nationale qu'europpéenne. Il est actif sur tous les fronts car la santé publique l'exige et nous le devons aux patients !

Je vous remercie.